

Réf : DCM/2017/n° 78/7.5/14-09/13

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	27

Date de la convocation : 04-09-2017

Date de l'affichage : 07-09-2017

OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A LA CROIX ROUGE

Rapporteur : M. le Maire

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le quatorze septembre à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUULET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

M. NEPOTY à G. TRAUULET

V. BONVICINI à A. MOLLUNA

H. THELENE à N. THEODOSE

C. BERTINI à O. BERTRAND

JC CAMPOS à J. SOLEYROL

Absents : S. ROUS, A. JACINTO

Secrétaire de séance : A. MOLLUNA

A la suite du passage de l'ouragan IRMA, qui a frappé douloureusement la population avec de nombreux décès et entraîné des dégâts considérables, la commune d'Aigues-Mortes, tient à témoigner de sa solidarité aux habitants et apporter son plein soutien à l'ensemble des élus des collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

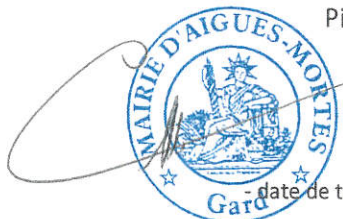
L'AMF invitant les communes et les intercommunalités de France à contribuer aux dons pour secourir les victimes d'IRMA, via les ONG déjà mobilisées sur place, il est proposé au conseil municipal

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la Croix Rouge Française pour venir en aide aux populations durement touchées par l'ouragan IRMA.
Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après en avoir discuté et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 15.09.17

- date d'affichage : 15.09.17